



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## Rectorat

### DRRH

Direction des Relations et des  
Ressources Humaines

### BPID

Bureau des Personnels  
d'Inspection et de Direction

Affaire suivie par  
Aurore THILL  
Téléphone  
01 57 02 62 35  
Fax  
01 57 02 62 40  
Mél  
ce.bpid@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 19 février 2016

La Rectrice de l'académie de Créteil  
Chancelière des Universités

à

Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie-  
directeurs académiques des services de l'éducation  
nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis  
et du Val-de-Marne,

Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale,

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

Mesdames et Messieurs les directeurs adjoints  
chargés de SEGPA.

## Circulaire n° 2016-032

**Objet : Liste d'aptitude aux fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA –  
rentrée scolaire 2016  
Mouvement des directeurs adjoints chargés de SEGPA – rentrée scolaire 2016**

**P.J : Imprimé d'inscription sur la liste d'aptitude – Demande de mutation – Liste  
des postes vacants**

### A – LISTE D'APTITUDE

#### Conditions d'inscription :

Les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude ont été définies par le décret n°  
81.482 du 8 mai 1981 modifié.

➤ Peuvent être inscrits dans ces fonctions, les personnels enseignants,  
d'éducation, ou d'inspection âgés d'au moins trente ans, justifiant de 5 années de  
services accomplis en qualité de titulaire dans un ou plusieurs de ces corps, au 1<sup>er</sup>  
septembre 2016 et titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation  
adaptée et spécialisée (DDEEAS).

Les personnels en stage de préparation à ce diplôme, peuvent faire acte de  
candidature, **à titre exceptionnel**, sous réserve de son obtention.



2

### **Transmission des candidatures :**

Les fiches de candidatures, selon le modèle joint en annexe, devront me parvenir, **revêtues de tous les avis, pour le vendredi 6 mai 2016, au plus tard.**

### **Réinscription :**

La liste étant annuelle, l'attention des personnels doit être appelée sur la nécessité de renouveler leur candidature dans le cas où, inscrits sur la liste d'aptitude précédente, ils n'ont pas obtenu d'emploi.

### **B – MOUVEMENT**

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le mouvement des directeurs adjoints chargés de SEGPA se déroulera, dans l'académie de Créteil, à la fin **du mois de juin 2016.**

Vous trouverez ci-joint la liste des postes vacants.

Je vous rappelle que toute mutation entraînant une nouvelle vacance, d'autres postes sont susceptibles de se découvrir en cours de mouvement. **Il vous appartient d'en tenir compte en postulant éventuellement sur des postes non déclarés vacants.**

Les demandes de mutation sont à formuler exclusivement sur l'imprimé, en trois pages, joint à cette circulaire.

Les demandes, dûment complétées, devront être retournées aux directions des services départementaux de l'éducation nationale pour **le jeudi 14 avril 2016, au plus tard.**

Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale voudront bien m'adresser l'ensemble des dossiers, vérifiés et revêtus de leur avis pour **le vendredi 6 mai 2016, au plus tard.**

Dans le cas de demande de mutation « hors académie », je vous rappelle que chaque rectorat a son propre calendrier.

En conséquence, il vous appartient de prendre contact avec l'académie sollicitée, afin de connaître le calendrier en vigueur.

Pour le Recteur et par délégation  
la Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil  
Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Isabelle CHAZAL